

Stéphanie Gilet Le Bon

## La responsabilité du psychanalyste ou je ne pense pas ou je ne suis pas psychanalyste

Je vais prendre le parti du commentaire, en commentant Lacan avec Lacan. La densité du texte l'appelle. Ça ne se lit pas, ça se travaille. Et comme nous tous, ça m'a fait travailler et retourner au séminaire de « La logique du fantasme » et à celui de « L'acte psychanalytique » ainsi qu'aux textes écrits en 1967 et 1968 qui tournent tous autour de cette question.

Je prends aussi le parti de l'idéal de l'acte, de l'idéal de sa visée. C'est en effet dans l'idéal et dans la logique de *a* que Lacan nous le présente – ce à quoi l'analyste devrait s'égaliser... bien sûr sans y arriver à tout coup. Et ce qui l'empêche d'y arriver, c'est que, comme Bernard Nominé l'a bien démontré <sup>1</sup> avec le cas exposé par Ruth Lebovici qui provoque l'acting out de son patient <sup>2</sup> : il est bien difficile de ne pas penser à la place de celui qui parle. Ce « ne pas penser » n'est pas nouveau. C'est ladite attention flottante de Freud : *gleichschwebende Aufmerksamkeit*, difficile à traduire, qui ne s'attrape qu'avec beaucoup de commentaires autour. Il s'agit d'attention, mais avec une connotation appliquée, et de suspension : suspendre l'écoute sélective, autrement dit la présence du sujet qui pense – mettre le sujet et ses propres symptômes entre parenthèses –, ne pas y être comme sujet – laisser la parenthèse vide –, élider les pensées intermédiaires.

Quant à la responsabilité de l'analyste, j'essaierai de ne pas la prendre, dans ce qui concerne sa pratique, où bien sûr il est responsable de faire entrer le sujet dans le discours analytique : de lancer

1. B. Nominé, « L'acte analytique, la tâche analysante et le "faire analytique" », *Mensuel*, n° 5, EPFCL, mars 2005, p. 19.

2. Cf. le commentaire de Lacan dans le séminaire *La Relation d'objet*.

la division du sujet qui se croit un <sup>3</sup>. Je ne prendrai pas non plus la responsabilité au niveau de la direction de la cure, mais j'essaierai de mettre l'accent sur la responsabilité par rapport à l'acte inaugural qui a lancé la psychanalyse dans le monde, par rapport à penser la psychanalyse pour qu'elle dure, pour que l'acte freudien continue à avoir des suites, pour qu'il ne tombe pas dans l'ornière des psychothérapies, de la suggestion et, pourquoi pas, de la religion.

« Il est dès lors à avancer que le psychanalyste dans la psychanalyse n'est pas sujet, et qu'à situer son acte de la topologie idéale de l'objet *a*, il se déduit que c'est à ne pas penser qu'il opère.

Un "je ne pense pas" qui est de droit, suspend de fait le psychanalyste à l'anxiété de savoir où lui donner sa place pour penser pourtant la psychanalyse sans être voué à la manquer <sup>4</sup>. »

« Il est dès lors à avancer » renvoie à quelque chose qui a été développé, sur quoi s'appuyer ; cela marque aussi un changement. Ce que Lacan, à ce moment, amène de nouveau, c'est « l'immixtion de l'acte » comme préalable à sa proposition du 9 octobre 1967 « qui s'intéresse au point où l'acte s'institue dans l'agent <sup>5</sup> ».

Ce qui est dès lors à avancer, c'est que « le psychanalyste dans sa pratique n'est pas sujet ». Aurait-il, à un moment donné, été considéré dans le dispositif analytique comme sujet ? On pense d'abord à l'intersubjectivité, qui renvoie à un dispositif où il y aurait deux sujets. Mais ça, « c'est un contresens si on lit trop hâtivement le discours de Rome », *dixit* Lacan, dans le séminaire « L'acte psychanalytique » (27 novembre 1967). Peut-être s'agit-il du « désir du psychanalyste » ? Car qui dit désir, dit sujet. L'immixtion de l'acte change-t-elle quelque chose au désir du psychanalyste en tant qu'il était la fonction qui devait servir d'embrayage au désir de l'analysant, le désir du psychanalyste en fonction de cause ? Il fut un temps

3. Ou plutôt de relancer puisqu'elle est d'origine. En effet, l'apparition du sujet dans le réel est là dès la répétition première où se produit la chute de *a*. *a* est forcément déjà dans la structure : « Le prélèvement corporel est déjà fait dont il est à faire du psychanalyste, et que c'est à quoi il faut accorder l'acte » (« Compte rendu de l'acte », *Ornicar?*, n° 29, p. 22). Il est donc responsable d'accorder l'acte à la structure, de soutenir la cause qui divise, de se placer là. Il doit donc pour cela connaître la structure de l'acte.

4. J. Lacan, « Résumé du séminaire *L'acte analytique* (1967-1968) », dans *Autres écrits*, Paris, Le Seuil, 2001.

5. « Discours à l'EPF », *Scilicet*, n° 2/3.

en effet où Lacan mettait du côté de l'analysant la demande, et du côté de l'analyste le désir. « C'est le désir de l'analyste qui, au dernier terme opère dans la psychanalyse <sup>6</sup>. » Quant au transfert, dans le *Séminaire XI*, c'est le lien du désir de l'analyste au désir du patient, le désir du patient dans sa rencontre avec le désir de l'analyste. Le sujet s'expérimente ainsi comme désir – passe de la demande au désir, dans la rencontre avec le désir de l'analyste <sup>7</sup>. Alors, si l'origine de l'acte, dans la passe, au point de passe, est une destitution subjective qui fait être « singulièrement et fort », le contraire d'un manque à être, ça remet en question, il me semble, que le désir de l'analyste garde cette fonction. Puis, que le psychanalyste dans la cure n'est pas sujet veut dire aussi que l'inconscient n'est pas de son côté, qu'il est tout du côté de l'analysant.

Mais maintenant, donc, dans le compte rendu, Lacan parle de *l'acte du psychanalyste*, l'acte « de ceux qui font de l'acte psychanalytique profession agissante <sup>8</sup> ». Cela provoque un bougé au niveau du désir du psychanalyste tel qu'il était jusqu'ici opérant. Cela gomme-t-il le « désir du psychanalyste » comme fonction déterminante, cela le fait-il évoluer ? En tout cas, « c'est de l'acte psychanalytique seulement qu'il faut repérer ce que j'articule du désir du psychanalyste, lequel n'a rien à faire avec le désir d'être psychanalyste <sup>9</sup> » – et lequel ne s'analyse pas. En tout cas, cela semble dire que l'acte n'efface pas le désir du psychanalyste et même qu'ils ont une certaine contiguïté. Il faudrait voir laquelle. D'autre part, le désir du psychanalyste « qui n'a rien à faire avec le désir d'être analyste » rend-il ce dernier suspect de n'être que désir d'installation professionnelle ? À mon avis, il faut quand même bien un désir d'être analyste pour soutenir la fonction de l'acte analytique.

Et cet acte « est donc à situer de la topologie idéale de l'objet *a* ». En effet, Lacan le fonde d'« une structure paradoxale de ce que l'objet *y* soit actif et le sujet subverti <sup>10</sup> », c'est-à-dire que l'objet *y* est

6. J. Lacan, « Du *Trieb* de Freud et du désir du psychanalyste », dans *Écrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 854.

7. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XI, Les Quatre Concepts fondamentaux de la psychanalyse*, Paris, Le Seuil, 1973, p. 229.

8. J. Lacan, Séminaire « L'acte psychanalytique », inédit, séance du 6 décembre 1967.

9. « Discours à l'EFP », *Scilicet*, n° 2/3, p. 19.

10. « La méprise du sujet supposé savoir », *Scilicet*, n° 1, p. 34.

cause et le sujet divisé. Voilà la structure à deux éléments séparés,  $\$$  et  $a$ , qui détermine le psychanalyste dans sa pratique, à quoi il doit s'égaliser, « dans [une] position de sujet en tant qu'inscrite dans le réel : une telle inscription [étant] ce qui définit proprement l'acte <sup>11</sup> ». Cela veut dire que, dans l'acte analytique aussi bien que dans l'acte en général, il y a ce qui n'est pas du sujet : un sujet ne peut rien savoir de son acte ; aucun sujet ne peut se dire maître de son acte. C'est son acte qui le porte et non pas le contraire. « C'est une dimension commune de l'acte de ne pas comporter dans son instant la présence du sujet ; le sujet retrouvera sa présence (l'acte passé) en tant que renouvelée <sup>12</sup>. »

Mais il y a à distinguer l'acte psychanalytique de l'acte en général, puisque, dans l'analyse, le sujet et l'acte sont disjoints. Il y a dans l'affaire deux partenaires, l'analyste et l'analysant, un couple : « L'acte psychanalytique opère en distribuant [à chacun des partenaires] : le sujet divisé [à l'analysant] et l'objet  $a$  en tant que c'est ce qui de cette division du sujet est et reste structurellement la cause [...] (sein, cybale regard et voix) distribué à celui qui en est le support, le pivot, l'instrument [l'analyste] <sup>13</sup>. » Le partenaire du sujet, c'est l'objet  $a$  supporté par l'analyste, dont l'acte « est d'être cause du procès psychanalytique. C'est de donner support et autorisation au faire, au métier d'analysant, faire de pure parole ». C'est l'analysant qui produit les signifiants, l'analyste étant la cause de cette production. En toute rigueur, selon cette structure, l'analyste ne produit pas de signifiants. Alors, *quid* de l'interprétation ? Comment situer l'interprétation par rapport à l'acte – idéal – ? De quelle discipline relèverait-elle désormais ? Autre citation : « Car enfin il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, ainsi est-on dans la voie psychanalytique ou dans l'acte psychanalytique. On peut les faire alterner comme une porte bat, mais la voie psychanalytique ne s'applique pas à l'acte psychanalytique, dont la logique est de sa suite <sup>14</sup>. » Donc, voilà posée la thèse de l'analyste objet, qui prépare, me semble-t-il, celle qui viendra plus tard de l'analyste symptôme.

11. *Ibid.*, p. 40.

12. J. Lacan, Séminaire « L'acte psychanalytique », *op. cit.*, séance du 29 novembre 1967.

13. *Ibid.*, séance du 20 mars 1968.

14. « Discours à l'ÉFP », *art. cit.*, p. 23.

De cette topologie idéale, il se déduit que « c'est à ne pas penser que l'analyste opère ». Un « je ne pense pas » « qui est de droit ». Expression qui arrête, et qui, me semble-t-il, marque une différence avec un autre « je ne pense pas » que l'on connaît, qui est celui du choix d'aliénation de l'opération aliénation du groupe de Klein : choix forcé, choix « normal », « naturel » comme dit Lacan, de tout sujet dans la vie, c'est-à-dire hors de la cure. « Je ne pense pas » et son corrélat « je suis », faux être, qui couvre la division du sujet. Peut-être donc faudrait-il appréhender cette différence entre le « je ne pense pas » naturel et le « je ne pense pas » qui est de droit, que j'entends comme relevant d'une loi de structure, celle peut-être du « ou je ne pense pas ou je ne suis pas... psychanalyste » (10 janvier 1968) – c'est-à-dire objet, selon la thèse posée. Et qui appelle par ailleurs un « je pense pourtant » qui n'a donc pas de place dans la pratique ; d'où une « certaine anxiété » de lui trouver une place. L'anxiété, ce n'est pas l'angoisse – *anxietas* : disposition habituelle à l'inquiétude, au souci, à l'agitation intellectuelle, inquiétude du corps et de l'esprit qui empêche de dormir. C'est donc un principe de réveil.

Dans l'intimité de la cure, l'analyste ne pense pas : le travail de l'inconscient n'est pas de son côté. Mais il doit bien penser ailleurs. On connaît des occurrences de cet ailleurs : contrôle, cartels, enseignement. « Pour se retrouver dans l'acte, il faut en être sorti. » L'acte est dans la lecture de l'acte. Ce « je ne pense pas » qui est de droit vouerait, sinon, l'analyste à « *manquer la psychanalyse* ». S'il s'en tenait à sa seule pratique quotidienne, c'est-à-dire à un exercice d'habitude basé sur l'expérience, il s'engourdirait. Manquer la psychanalyse peut s'entendre comme passer à côté, manquer sa spécificité par rapport à la psychothérapie ; mais aussi comme manquer l'acte « puisque l'acte peut être défini par l'accomplissement de la psychanalyse elle-même <sup>15</sup> ».

Alors, j'ai plusieurs voies d'investigation : l'acte analytique par rapport à l'acte en général ; le « je ne pense pas » du psychanalyste et donc ce que j'avais proposé : « la responsabilité du psychanalyste ». Comment la situer, si l'acte dépasse le psychanalyste, s'il n'a « qu'à » s'égaliser à une structure qui le détermine, s'il n'est en quelque sorte « que » le relais d'un acte premier : la répétition

15. J. Lacan, Séminaire « L'acte psychanalytique », *op. cit.*, séance du 21 février 1968.

première dont s'engendre l'apparition du sujet divisé dans le réel, avec la chute concomitante de *a* ? « L'objet *a* c'est ce qui fait chute dans la structure au niveau de l'acte le plus fondamental de l'existence du sujet, puisque c'est l'acte d'où le sujet comme tel s'engendre, à savoir la répétition <sup>16</sup>. »

Lacan a commencé à parler de l'acte, à en faire thèse, dans le séminaire « La logique du fantasme » – 1966-1967 –, surtout de l'acte sexuel, à partir de janvier 1967. On a évidemment la « Proposition du 9 octobre 67 » qui s'intéresse « au point où l'acte s'institue dans l'agent », au grand dam de ceux qui font que l'institution est l'agent dudit acte. « L'acte, nous le supposons du moment électif où le psychanalyste passe au psychanalyste » (compte rendu de l'acte, *Ornicar?*, p. 18). En relisant la proposition, dans *Scilicet* 1, j'ai pu constater qu'une série de textes s'inscrivent dans une courte période, en décembre 1967 : « Le discours à l'EFP », « La méprise du sujet supposé savoir » (14 décembre, *Scilicet* 1), « Raison d'un échec » (15 décembre, *Scilicet* 1) et « La psychanalyse dans ses rapports avec la réalité » (18 décembre, *Scilicet* 1).

Dans le discours à l'EFP du 6 décembre, Lacan dit que l'immixtion de la fonction de l'acte – depuis 1966 (l'année précédente) – était le préalable à sa proposition. La proposition est la conséquence du « risque pris » à parler de la nécessité de ne pas séparer l'acte instituant du psychanalyste de l'acte psychanalytique, s'il y a à distinguer, en revanche, l'acte psychanalytique de la condition professionnelle qui le couvre – ce qu'on met sur l'honneur dans les pages jaunes. C'est ce même 6 décembre, dans la séance du séminaire, qu'il pose la thèse de l'acte psychanalytique avec « trois termes à l'interroger sur sa fin : visée idéale [on a encore ici le terme d'idéal], clôture, aporie de son compte rendu », c'est-à-dire ses effets. Dans « clôture », j'entends ses conditions de possibilité et sa structure. Lacan note non sans humour, dans ce séminaire, que les contempteurs les plus éminents de la proposition ne se sont pas présentés à cette séance de son séminaire – « symptôme psychanalytiquement déterminé », dit-il. Le séminaire de l'acte concerne pour le moins l'analyste – de son École. Lacan cherche à le définir en distinguant par

16. J. Lacan, Séminaire « La logique du fantasme », inédit, séance du 19 avril 1967.

l'acte sa fonction, son statut et sa qualification, en cohérence avec l'analyste qui s'autorise de lui-même.

Qu'est-ce qu'un psychanalyste ? C'est celui qui, s'autorisant de lui-même, se qualifie en acte. Mais le statut du psychanalyste le porte à éluder son acte, à l'oublier, ce qui prouve que l'acte n'est pas commode, qu'on ne peut y prendre ses aises et qu'il y aurait, de ce fait, une tentation d'en faire train-train à partir de la régularité des séances. Lacan parle même (dans le discours à l'EFPP) de l'horreur de l'acte. On ne peut mieux souligner la difficulté de l'acte analytique, car il faut faire sans l'Autre : pas de standards, de règles pour bien mettre en fonction l'inconscient.

Qu'est-ce qu'un psychanalyste ? C'est celui par qui, grâce à son acte, il y a de la psychanalyse. L'acte se situe donc dans le fait d'engager quelqu'un dans une psychanalyse. « L'acte a toujours à voir avec un commencement. »

Mais quel commencement ? Ce n'est pas la demande d'analyse, on le sait, qui fait commencement. Lacan dit qu'il s'agit de faire entrer les patients par la porte, « que l'analyse soit un seuil <sup>17</sup> ». Il parle aussi de filtrage, ce qui implique un pari. Demande d'analyse et entrée proprement dite ne coïncident pas, d'où l'importance des entretiens préliminaires. Dans la proposition, « au commencement de l'analyse est le transfert », certes, mais le transfert, si on lit l'algorithme de Lacan, est une mise en place de la dimension du sujet supposé savoir. L'important est que s'obtienne le travail, l'élaboration de transfert, c'est-à-dire que l'inconscient soit interrogé comme du savoir. Il faut le temps en effet pour que le symptôme adressé à l'analyste fasse question ou énigme, devienne symptôme analytique. Dans « Le début du traitement », Freud compare l'analyse au jeu d'échec où les manœuvres du début et de la fin font à elles seules la partie tout entière. Le premier but de l'analyse, dit-il, est d'attacher (aliénation chez Lacan) le patient à son traitement *et* à la personne du praticien. Double attachement que Lacan rend explicite avec, d'une part, l'embrayage du symptôme sur le sujet supposé savoir : c'est le déchiffrement, la mise en jeu du savoir inconscient, qui implique que le sujet fasse de son symptôme un fait de discours, se sépare de la jouissance pure du symptôme, de son contenu de jouissance pour son

17. « Entretiens à la Yale University », *Scilicet*, n° 6/7.

enveloppe formelle – « il [le sujet] ne le peut qu'à rendre à l'analyste la fonction du *a*, que lui ne saurait être sans aussitôt s'évanouir <sup>18</sup> » : l'objet *a* n'est jamais en présence du sujet, car en présence de l'objet le sujet serait en *fading*. Et d'autre part cette jouissance passe du côté de l'analyste, de la personne de l'analyste qui se tait. L'analyste, présence plutôt silencieuse, avec un désir énigmatique, prend sur lui l'opacité de jouissance du symptôme. Il est là, en chair et en os, pour apprivoiser – passer les rênes du transfert, dit Freud – et séparer l'objet jouissance d'avec la chaîne signifiante. Il devient l'homme de paille du sujet supposé savoir *et* le semblant d'objet. « C'est bien parce que l'analyste en corps installe l'objet à la place du semblant qu'il y a quelque chose qui existe et qui s'appelle le discours analytique <sup>19</sup>. »

Dans le même ordre d'idée, on peut citer aussi : « Le statut de l'analyste est de s'offrir à supporter dans un certain procès de savoir, ce rôle d'objet de la demande, de cause du désir <sup>20</sup> » ; et encore : « L'analyste se fait de l'objet *a*, de la place de l'objet *a* cause de la division du sujet – la présence du psychanalyste prépare la place de l'objet *a* de l'analysant <sup>21</sup>. »

Pour cela, il faut un travail préalable. Freud parle de période d'essai, Lacan d'*entretiens préliminaires* (« ...ou pire », 2 décembre 1971). Tout le problème est néanmoins de savoir à quoi se reconnaît l'entrée en analyse. S'il y a acte, « manœuvre » dit Freud, à quels signes se reconnaît-il ? Quels sont les effets de l'acte sur le sujet qui entre dans l'analyse ? « D'un acte véritable, le sujet surgit différent, sa structure est modifiée <sup>22</sup>. » Il y a donc un changement, une certaine institution subjective qui est l'abandon par le sujet du « je ne pense pas » naturel, pour un « je pense » (là où je ne suis pas).

Ainsi, à l'entrée – c'est seulement s'il y a entrée que l'on peut dire qu'il y a eu acte –, l'acte dépend de ses suites. L'acte du psychanalyste est de « poser l'inconscient avec son effet de rupture sur le cogito, ce faux acte qu'est le cogito, cette erreur sur l'être » (10 janvier 1968) ; et (le 17 janvier) : « Depuis ce point du sujet dans son

18. « De la psychanalyse dans ses rapports avec la réalité », *Scilicet*, n° 1, p. 59.

19. J. Lacan, Séminaire « ...Ou pire », inédit, séance du 21 juin 1972.

20. J. Lacan, Séminaire « L'acte psychanalytique », *op. cit.*, séance du 13 mars 1968.

21. *Ibid.*, séance du 21 février 1968.

22. *Ibid.*, séance du 29 novembre 1967.

aliénation, du point du “je ne pense pas”, le psychanalyste le met à la tâche du “je pense” là où je ne suis pas, à l’épreuve de la division expérimentale qui aboutit à  $-\varnothing$ , l’essence du sujet. » L’opération psychanalytique est essentiellement diviseuse – « l’analyste est instrument pour que s’opère la tâche psychanalytique au terme de quoi le sujet est averti d’une division constitutive ». Dans les deux premières citations, Lacan semble assimiler le « je ne pense pas » (je suis) de l’opération aliénation sur le groupe de Klein, au cogito. C’est pourtant apparemment le contraire : « je ne pense pas ».

Le cogito, « je pense donc je suis », pose une transparence à soi-même, pose que ma pensée m’appartient : puisque je suis là où je pense, puisque je suis quand je pense, l’être et la pensée sont confondus, l’être du « je », c’est la pensée, la représentation. C’est donc ce que Lacan appelle « faux acte », qui donne un faux être, sans doute parce que Descartes, pour pouvoir dire son cogito, *verwerft*, rejette le corps hors de la pensée et rejette aussi l’Autre des savoirs qui l’ont précédé. Alors, je suis d’accord pour le faux être, mais pas pour le faux acte, si Lacan définit l’acte d’abord par un dire (« l’acte a lieu d’un dire », au début du compte rendu de « L’acte psychanalytique <sup>23</sup> ») puisqu’un acte n’est acte que par ses suites. En effet, Descartes a eu des suivants, des interprètes, des commentateurs, et on pourrait même dire que la science fait partie de ses suites.

Le « je pense donc je suis », ça fait un ; c’est la certitude d’unité de l’être à partir de la pensée. Évidemment, c’est la négation de l’inconscient. C’est pourquoi Lacan fait intrusion du cogito dans la théorie de l’inconscient et construit le nouveau cogito impliqué par la découverte de la psychanalyse : il y a de la pensée là où je ne suis pas. « Je pense où je ne suis pas », c’est l’inconscient, où se joue l’articulation signifiante. Là, « je » n’est qu’un effet de ce jeu signifiant. À cela s’articule « je suis, là où je ne pense pas penser <sup>24</sup> ».

Le nouveau cogito de « La logique du fantasme » est construit différemment, et, logiquement, à partir du cogito nié : (je pense, je suis), nié (E et P) (avec le trait de négation sur (E et P)) à quoi Lacan applique la loi de Morgan par laquelle (E et P) nié est équivalent à ou (-)E ou (-)P. C’est non plus un « où » de lieu, mais le « ou/ou » d’un vel.

23. J. Lacan, « Comptes rendus d’enseignements », *Ornicar?*, n° 29, p. 18.

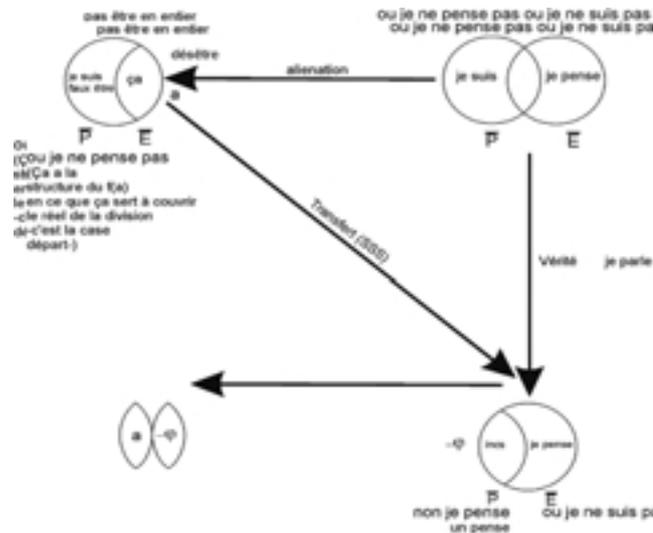
24. J. Lacan, « L’instance de la lettre dans l’inconscient », dans *Écrits*, *op. cit.*, p. 517.

« Ou je ne pense pas ou je ne suis pas », avec leurs corrélats je suis et je pense : ou je suis (sans penser) ou je pense et (ne suis pas). Ce vel « ou/ou » introduit une vacillation qui oblige à un choix. Le choix naturel est : « je ne pense pas » (je suis). C'est le choix du « je » qui n'a pas besoin de penser à ce que « je » est pour être, puisque « je ne pense pas » implique « je suis ». C'est le « je » qui forçlôt l'Autre, qui croit être une unité séparée de l'Autre, séparée des pensées inconscientes. Alors, c'est peut-être en ce sens que Lacan fait équivaloir le cogito avec le « je ne pense pas » d'aliénation, « faux être ». L'un et l'autre sont assurance d'être et rejet de l'inconscient puisque le « je ne pense pas » rejette par le choix forcé – forcé par la structure du langage – et le « je ne suis pas » (je pense) rejette le sens et la division qui est pourtant (comme je citais tout à l'heure) au niveau de l'acte le plus fondamental de l'existence du sujet qui apparaît divisé avec la chute concomitante de *a*.

L'autre choix existe-t-il comme naturel ? « Je ne suis pas (je pense) » ? Il peut exister par surprise dans l'acte manqué, le lapsus ou le rêve. Si c'est un choix, c'est le choix de la psychanalyse, de l'inconscient. L'opération vérité ramène ce que l'opération aliénation rejette : l'inconscient, le je pense qui n'est pas je : « L'inconscient c'est le moment où parle à la place du sujet un pur langage – qui parle de ce qu'il n'y a pas d'acte sexuel, qui dit qu'on le manque – l'inconscient parle avec la vérité <sup>25</sup>. » Au niveau de « je pense (où je ne suis pas) » – le « je pense » payé de l'être –, c'est la *Bedeutung* de l'inconscient qui vient mordre sur ce je (*Bedeutung* de castration), c'est « la subversion du sujet » (14 juin 1967) ; du pense qui n'est pas je, P(-) qui s'ajoute ; comme dans le « ou je ne pense pas », c'est le ça qui vient mordre sur le je suis, E(-), ce qui fait que le « je suis » d'aliénation n'est pas être en entier. Le « je suis » qui vient mordre sur le « je pense » de l'opération vérité, c'est du non-je-pense, P(-), du pensé sans penseur. Alors, plutôt qu'écorner, cela complète le « je pense » du « pense-pas-je » de l'inconscient : « Ce choix est le choix de la pensée en tant qu'elle exclut le “je suis” de la jouissance, lequel “je suis” est “je ne pense pas <sup>26</sup>”. »

25. J. Lacan, séminaire « La logique du fantasme », *op. cit.*, séance du 15 février 1967.

26. « De la psychanalyse dans ses rapports avec la réalité », *art. cit.*, p. 58.



C'est la diagonale du transfert qui fait passer du « je ne pense pas (je suis) » au « je ne suis pas là où je pense », au manque à être expérimental ( $-\phi$ ), à la mise en acte de l'inconscient – et qui relie  $a$  et  $(-\phi)$ . Le transfert qui part du « je ne pense pas » est possible parce que le « je suis » (moi-je) est écorné, est manque à être qui pousse à une quête d'être. (C'est le symptôme, dont il veut trouver la vérité, qui amène le sujet vers l'analyste.)

Alors, le « je ne pense pas » de l'analyste ? C'est un « je ne pense pas » qui ne veut pas dire : « Je n'y suis pour rien ! » C'est un « je ne pense pas » qui ne peut être en place de celui de l'opération aliénation. S'il fallait le placer, ce serait plutôt au point « je suis » de l'opération vérité, qui est un « je ne pense pas », dans la lunule de la mise en fonction du savoir inconscient, de quoi se complète le « je pense » de l'analysant. Et l'analysant à l'autre point – dans les préliminaires notamment.

L'analyste est dans l'acte, et l'acte ne se pense pas. C'est l'opération analytique qui révèle la nécessité du « je ne pense pas », puisque, s'il est dans l'acte, l'analyste est support de l'objet qui ne se pense pas et qui ne pense pas. En effet, l'analyste, *qui reprend le flambeau de l'analyste*, comme dit Lacan (qui est toujours la re-prise du

flambeau de l'analyste), qui passe à l'acte à la fin de son parcours d'analysant, est passé par S(%), il est passé par l'épreuve de l'impasse du sujet supposé savoir : il sait qu'il y a du savoir sans sujet, c'est-à-dire l'inconscient, il est instruit de sa division.

« S(%) c'est ce qui est arrivé de changement au niveau du sujet supposé savoir [...] et l'objet *a* est la réalisation de cette sorte de désêtre qui frappe le sujet supposé savoir » (10 janvier 1968), et « l'opération de l'acte psychanalytique doit ce sujet supposé savoir le réduire à la fonction de l'objet *a* » (24 janvier 1968). Donc, l'analysant au terme de son analyse réalise l'objet *a*, cet objet qui ne peut se dire. S(%), tout ce qui ne peut pas se dire, ni se savoir, est équivalent à l'objet *a*, l'objet toujours déjà là dans la structure – « insensible morceau » – et qui ne peut se dire. C'est pourquoi d'ailleurs, à ce point, il peut soutenir l'objet *a* d'un autre. Ce sont les conditions de possibilité de l'acte. Il ne peut donc y avoir, quand ça se produit, de retour vers le « je ne pense pas » d'aliénation. Le « je ne pense pas » de l'analyste est un « je ne pense pas » renouvelé. Il ne peut plus penser à ce que « je » suis – comme sujet dans l'inconscient – quand il est dans l'acte. C'est en ce sens qu'il ne pense pas. « L'analyste, celui qui est capable dans la relation avec quelqu'un qui est là en position de cure, de ne point se laisser affecter <sup>27</sup> » peut tout à fait être imputé à ce je ne pense pas renouvelé. « Le je ne pense pas de l'analyste exprime qu'il s'offre comme support de ce désêtre, grâce à quoi le sujet subsiste dans une réalité aliénée <sup>28</sup>. » « Support de ce désêtre » – il le supporte à tous les sens du terme – est difficile à comprendre, parce que Lacan emploie « désêtre » pour ce qui frappe le sujet supposé savoir, mais aussi pour E(-), manque à être – en haut à gauche du schéma groupe de Klein – et aussi pour P(-), le « je suis » renoncé : rejet dans le désêtre – à penser il est rejeté dans le désêtre. Donc le « je ne pense pas » de l'analyste en fonction n'est autre que le « je suis » de la jouissance renoncée de l'analysant au travail, qui se voue à la subversion.

« C'est là que le psychanalyste est dans une position intenable. Il est un "je suis" dont, comme pour tous, la condition est "je ne pense pas" mais renforcée de ce rajout qu'à la différence de chacun,

27. J. Lacan, « L'acte psychanalytique », *op. cit.*, séance du 7 février 1968.

28. « De la psychanalyse dans ses rapports avec la réalité », *art. cit.*, p. 59.

lui le sait [...] c'est ce savoir qui n'est pas portable, de ce que nul savoir ne puisse être porté d'un seul... d'où son association à ceux qui partagent avec lui ce savoir qu'à ne pouvoir l'échanger<sup>29</sup>. »

« L'analyste pour avoir des effets est l'analyste qui, ces effets les théorise<sup>30</sup>. »

Nul savoir ne peut être porté d'un seul. En effet, si vous portez seul un savoir, qu'est-ce qui vous dit que ce n'est pas du délire ? Il y a donc une responsabilité collective pour tout savoir, et d'autant plus pour l'analyste envers ce savoir si bizarre qui ne peut s'échanger parce qu'il n'y a pas de savoir de l'acte et donc pas de règles de l'acte échangeables. Ce savoir non transmissible touchant l'acte, qui n'est pas portable, qui est oubliable, élidable, il faut quand même bien le soutenir – dans la cure, on l'a vu – mais aussi, c'est un acte à insérer dans le social : soutenir la psychanalyse, la penser sans relâche pour qu'elle ne s'éteigne pas. Voilà donc que celui qui ne pense pas, dans la solitude de l'acte, doit se mettre à penser, rompre avec la solitude, se mettre avec d'autres. C'est là que je situerai la responsabilité du psychanalyste dont je voulais parler : une responsabilité au niveau du penser et du collectif.

Or, celui qui pense, c'est le psychanalysant. Il s'agit donc de redevenir analysant : faire alterner comme une porte qui bat l'acte psychanalytique et la voie psychanalytante. La voie psychanalytante, c'est celle qui est causée, qui a une cause. Faut-il retourner en psychanalyse pour faire alterner, passer d'un côté à l'autre de la porte ? C'est ce que préconisait Freud. Mais depuis Lacan et son École, il y a d'autres moyens de reprendre le bâton analysant que dans une cure, d'autres moyens de se « faire causer », hors cure. Il y a le contrôle, où l'on peut vérifier sa position analytique. Mais pour cela il n'y a pas nécessité d'une École. Je vois la nécessité d'une École justement en ce qu'elle est bien faite pour tenir lieu de cause du travail analysant pour penser la psychanalyse hors cure – et pour « panser » le « je ne pense pas », si l'on veut. Cela ne va pas sans la passe, puisque c'est un dispositif central ouvert pour cela même : se faire analysant de la psychanalyse. Ainsi, celui qui est institutionnellement chargé de penser et d'inciter à penser les problèmes cruciaux

29. *Ibid.*

30. J. Lacan, Séminaire « RSI », inédit, séance du 10 décembre 1974.

de la psychanalyse, et chez qui, d'ailleurs, ont été reconnues les conditions de possibilité de l'acte, est l'AE. Mais chaque analyste devrait assumer cette responsabilité collective envers l'acte soit comme passant (le non-analyste de Lacan <sup>31</sup>), soit comme enseignant, pour se maintenir sur la brèche « qui se voue à la subversion <sup>32</sup> » que Freud a fait exister.

31. Le non-analyste de Lacan, c'est celui qui soutient la distinction de l'acte psychanalytique de la condition professionnelle. Son non-analyste est le seul garant de la psychanalyse. C'est pourquoi Lacan soutient l'idée que l'analyste – en tant que tel – peut être reconnu indépendamment de sa pratique, avant même qu'il ne pratique. C'est l'enjeu de la passe : définir l'analyste en tant que non-praticien de la psychanalyse, même si par ailleurs il pratique. Donc le passant, le peut-être futur AE, est d'abord et avant tout un non-analyste – non-analyste en espérance –, qu'il soit praticien ou pré-praticien, et surtout en relation avec la passe, avec l'École. En se proposant à la passe, le passant met l'École au centre de son analyse et fait de l'École un concept de la psychanalyse. De plus, il se fait habilitier non par sa pratique (l'AME est, lui, habilité par sa pratique) mais par son analyse, par l'acte analytique lui-même. C'est pourquoi on peut en attendre une contribution dans le champ de la psychanalyse didactique (la cure est de la psychanalyse appliquée à la thérapeutique).

32. « Se vouer à la subversion », c'est une expression que Lacan destine à l'analysant et à l'analyste. C'est à ce niveau que l'on peut parler de fraternité entre l'analyste et l'analysant.